



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE STE EULALIE DE CERNON

ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU ROUQUET

Considérant le projet d'assainissement collectif au Hameau du Rouquet, modifiant le zonage et adopté par délibération du conseil municipal de Ste Eulalie de Cernon en date du 9 novembre 2017,

Le Maire de la commune de Sainte Eulalie de Cernon, par arrêté en date du 1^{er} décembre 2017 a ordonné une enquête publique du 18 décembre 2017 inclus au 18 janvier 2018 inclus ;

A cet effet,

M. Henri PUJOL, demeurant 955 A rue Auguste Monjols 12100 MILLAU est désigné comme Commissaire-enquêteur ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête, du 18-12-2017 au 18-01-2018 (secrétariat de mairie ouvert les lundis, mardis et vendredis de 14h à 17h), afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à l'adresse mail assainissementrouquet@gmail.com ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;

Les 18-12-2017, 03-01-2018 et le 18-01-2018, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie, les observations du public, de 14 heures à 17 heures ;

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Ste Eulalie de Cernon avec ses conclusions.

Le 01-12-2017

Le Maire, Thierry CADENET.